

En plus du reboisement et de la régénération des terres en friche, le programme de production et de conservation des forêts comporte des mesures visant à atténuer les dommages causés par l'incendie, les insectes et les maladies. Dans sa lutte contre l'incendie, la Division de la protection des forêts compte sur un personnel compétent et bien pourvu en matériel moderne. Le Service de surveillance contre les incendies forestiers comporte 300 tours d'observation, des patrouilles aériennes et un vaste système de communications. Durant 1956, une année moyenne, 1,017 incendies ont détruit sur les seules terres de la Couronne un volume de bois marchand d'une valeur de \$2,870,000. Les frais de lutte dans le cas de ces incendies s'élevèrent à \$1,175,000. Bien que le public ait de plus en plus conscience des risques latents d'incendie dans les forêts, plus de 700 incendies étaient dus à la négligence.

La Division des recherches a obtenu des résultats marquants par suite de l'étude constante des facteurs influant sur la régénération des essences commerciales importantes. Le traitement sylvicole du merisier en a amélioré la germination, la survivance et l'accroissement en hauteur. Chez le pin blanc, le programme a mis à jour un nouveau mode de greffage couronné de succès, ainsi qu'une méthode améliorée de culture des plants du peuplier. On a en outre effectué des progrès dans le domaine des recherches sur les sols et de la génétique forestière générale, ainsi que dans la mise au point de nouvelles techniques de lutte contre l'incendie.

**Manitoba.**—Les forêts du Manitoba sont administrées par le Service forestier, relevant du ministère des Mines et Ressources naturelles. Le Service est dirigé par un forestier provincial et la province est subdivisée en quatre districts forestiers: septentrional, méridional, oriental et occidental, chacun ayant à sa tête un ingénieur régional. Un forestier dirige en outre la réserve forestière de Whiteshell, qui est une importante région de villégiature. Chaque district forestier est subdivisé en districts de surveillance forestière au nombre de 40, chacun dirigé par un garde forestier en chef.

L'abatage des arbres d'âge mûr est déterminé par vente de bois de sciage, par concession forestière licenciée, par location de boisés résineux à pâte, ou par permis de coupe. Les ventes de bois de sciage se font à l'enchère et se répartissent sur des périodes variant de un à sept ans. Les concessions comprennent certaines étendues cédées antérieurement à 1930, date du transfert à la province de ses ressources naturelles administrées jusqu'alors par le gouvernement fédéral. Des baux visant le bois à pâte sont octroyés sur une étendue de 2,748 milles carrés. On accorde aux colons et aux petits exploitants des permis de coupe établis selon certaines prescriptions et valables pour un an ou moins.

Un inventaire des ressources forestières faisant partie du programme de conservation s'est terminé en 1956. A partir de cet inventaire et autres données, on a entrepris l'exécution de plans d'aménagement comportant des coupes annuelles autorisées sous un régime de rendement soutenu dans les régions les plus accessibles.

La protection contre l'incendie, autre aspect du programme de conservation, est un des champs d'action les plus importants du Service forestier. Les incendies sont décelés à l'aide de patrouilles aériennes, de tours d'observation et de patrouilles routières; en outre, le Service maintient un système rapide de communication par radio et téléphone. Le Service aérien, par ailleurs, transporte la main-d'œuvre et le matériel vers les incendies dans les régions non desservies par des routes. La principale base aérienne est située au lac du Bonnet; d'autres bases d'été, celles-là, sont situées à Le Pas, Norway-House et Thicket-Portage. Le Service de protection contre l'incendie s'étend à une superficie totale d'environ 97,000 milles carrés.

La régénération de la forêt s'effectue principalement par voie naturelle; on a cependant planté 2,800,000 arbres au cours des cinq dernières années, en vertu de l'entente fédérale-provinciale. La pépinière forestière de Pineland, établie près de Hadashville, fournit des plants destinés aux parties dénudées des terres de la Couronne, ainsi que des semis aux cultivateurs, qui se proposent de créer des coupe-vent et des boisés.

La province ne possède pas d'organisme de recherche forestière, mais elle collabore avec plusieurs services fédéraux qui y maintiennent deux stations de recherche.